
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le

11 OCT 2018

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 18 .0461 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admis par ordre de mérite au concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Masseurs Kinésithérapeutes pour le compte du Ministère de la Santé, session 2018.

Ce sont :

MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

	ADMIS			
RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SONGNE AYATOULAYE	000026	B8012939	30/12/97
2°	OUEDRAOGO BENOIT	000005	B1389382	31/12/89
3°	SIA BIENVENUE	000010	B7179061	21/10/88
3°	NANA BOURAHIMA	000047	B4432646	30/03/86
3°	OUEDRAOGO ZALISSA	000039	B5414442	10/07/97

Arrêté la présente liste à 5 admis.

LISTE D'ATTENTE

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SAWADOGO ABDOU	000012	B5371033	04/06/89
2°	KINDA BEPILOU ABRAHAM	000033	B8448214	20/12/91
3°	SANA DAOUDA	000015	B7427119	31/12/97

Arrêté la présente liste à 3 nom(s).

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE